
CENTRE CANADIEN D'ARBITRAGE COMMERCIAL

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

ENTRE : **CONSTRUCTIONS RICHARD CLICHE INC.;**
(ci-après l' « Entrepreneur »)

c. **SDC 3196-3198, FRÉDÉRIC-LÉGARÉ (;**
(ci-après les « Bénéficiaires »)

et **GARANTIE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE;**
(ci-après « l'Administrateur »)

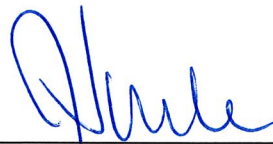
N° dossier CCAC : S18-052502-NP

AVIS DE DÉSISTEMENT

Le Centre Canadien d'Arbitrage Commercial («le Centre») a été informé que l'Entrepreneur se désiste de sa demande d'arbitrage.

Après vérification(s) sommaire(s), Le Centre constate que le présent arbitrage est déserté.

Montréal, le 4 juillet 2018



Julie Houle
Greffière